



## TARIFS EMSAC- ANNEE 2020/2021

Un pourcentage de remise de « X »% sera appliqué sur ces tarifs, au moment de réinscription, pour les adhérents de l'année 2019/2020

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date(s) de naissance (si moins de 18 ans) : \_\_\_\_\_

	Saint André de Corcy		Toutes communes		Montants
	QF jusqu'à 900	QF à partir de 901	QF jusqu'à 900	QF à partir de 901	
<b>Adhésion (une seule par famille)</b>					<b>15 €</b>
<b>TARIFS ENFANTS ET ADOS (moins de 18 ans au 31/12) (DONT CURSUS DIPLOMANT)</b>					
MUSIQUE EN FAMILLE (30 mn) : de 0 à 3 ans	180 €	200 €	220 €	240 €	
EVEIL MUSICAL (45 mn) : de 3 ans à 7 ans	270 €	300 €	320 €	360 €	
COURS "DES GRANDS" : de 5 à 7 ans Eveil musical (45 mn) + pratique instrumentale collective (30 mn)	430 €	480 €	490 €	540 €	
CURSUS DIPLOMANT CYCLES 1 ET 2 : à partir de 7 ans Solfège (1h) + Instrument + Atelier collectif (de 45 mn à 1h)					
30 mn instrument	640 €	710 €	730 €	810 €	
45 mn instrument	900 €	1 000 €	1 030 €	1 140 €	
1h instrument	1 150 €	1 280 €	1 310 €	1 450 €	
<b>TARIFS ADOS ET ADULTES (Cours DUO - 30%) (HORS CURSUS DIPLOMANT)</b>					
INSTRUMENT SEUL - ADOS (moins de 18 ans au 31/12)					
30 mn	510 €	570 €	590 €	650 €	
45 mn	770 €	850 €	870 €	970 €	
1h	1 030 €	1 140 €	1 160 €	1 290 €	
INSTRUMENT SEUL - ADULTES					
30 mn	---	---	---	650 €	
45 mn	---	---	---	970 €	
1h	---	---	---	1 290 €	
<b>AUTRES OFFRES</b>					
OFFRE "A LA CARTE" Forfait de 5h ou 10h sur le même instrument sur des créneaux décidés avec le professeur				5H = 230 € 10H = 410 €	
ATELIER hors cursus diplômant Choix : ..... (y compris solfège adultes) Tarif réduit si formation instrumentale (y compris forfait) ou si 2ème atelier : - 20%				195 €	
<b>TOTAL</b>					
<b>Réduction Famille</b> (réduction la plus forte applicable sur la cotisation la moins élevée - 5% sur la 2ème adhésion ; - 10% sur la 3ème adhésion ; - 15% sur la 4ème adhésion)					
<b>TOTAL APRES REDUCTION</b>					
Modes de règlement => chèques (*) ou chèques vacances					

(\*) De 1 à 10 chèques à l'ordre de l'EMSAC, tous datés de septembre 2020 et tous remis en une seule fois en début d'année (seront remis à l'encaissement début octobre, début novembre...etc...)

Toute année commencée est due en totalité.